



GUIDE D'INSCRIPTION

LES CANDIDATS POP EN 2015:

LE PENTACHLOROPHENOL (PCP OU « PENTA »)

L'HEXACHLOROBUTADIENE (HCBD)

LES NAPHTALENES CHLORES (CNS)

UN RESUME D'IPEN SUR LES INFORMATIONS ET LES RECOMMANDATIONS PAR LE COMITE DE REVISION DES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS (POPRC) A LA COP7 DE LA CONVENTION DE STOCKHOLM

MARS 2015

L'AJOUT DE NOUVEAUX POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS A LA CONVENTION DE STOCKHOLM: LE COMITE DE REVISION DES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS (POPRC)

La Convention de Stockholm a établi un processus axé sur la science pour les nouveaux polluants organiques persistants (POP) en vertu de la Convention de Stockholm. La Convention reconnaît qu'un manque de certitude scientifique absolue ne devrait pas empêcher qu'une substance candidate ne puisse être procédée à l'évaluation ou d'être inscrite sur la liste et mandate clairement les Parties de décider sur l'inscription «de manière préventive».



a toxics-free future

Le Comité de Révision des Polluants Organiques Persistants (POPRC) est chargé de déterminer si un produit chimique proposé est susceptible, du fait de son transport à longue distance dans l'environnement, de conduire à des effets néfastes considérables sur la santé humaine et/ou sur l'environnement de façon à justifier une action internationale.

Toute Partie peut soumettre une proposition au Secrétariat pour l'inscription d'une substance chimique aux annexes A, B ou C de la Convention. Le POPRC examine la proposition et applique les critères de sélection spécifiés à l'annexe D. Si Le POPRC est convaincu que les critères de sélection ont été remplis, il invite les Parties et les observateurs à soumettre les informations pertinentes, et il développe un profil de risques. Basé sur ce profil de risques et l'évaluation de la gestion des risques ultérieurs, le POPRC fait une recommandation indiquant si l'action internationale devrait être prise ou non.

LE POPRC a recommandé d'inscrire les substances suivantes à/sous la Convention de Stockholm:

- **Le pentachlorophénol (PCP ou « Penta ») à l'Annexe A**
- **L'hexachlorobutadiène (HCBD) à l'Annexe A et C**
- **Les naphthalènes chlorés (CNs) à l'Annexe A et C**

LE PENTACHLOROPHENOL (PCP OU «PENTA »)

LES RECOMMANDATIONS DU POPRC: LISTER A L'ANNEXE A



a toxics-free future

IPEN appuie la recommandation du POPRC de lister le Pentachlorophénol (PCP ou « Penta ») à l'Annexe A

LES EFFETS NEGATIFS

Le PCP se trouve dans le lait maternel, le sang, le liquide amniotique, le tissu adipeux et le liquide séminal des personnes dans le monde entier, y compris les peuples autochtones de l'Arctique. Le PCP affecte négativement plusieurs systèmes, y compris les hormones chargées de la reproduction et du métabolisme. L'exposition au PCP est liée à la déficience du développement neurologique chez les enfants, la perturbation de la thyroïde, l'immunodépression et un risque accru de lymphome non-hodgkinien. Des études révèlent des effets neurocomportementaux indésirables dont l'altération de la mémoire et la réduction de la capacité d'apprentissage; l'infertilité chez la femme; et l'altération du métabolisme de la thyroïde.

La Production et L'utilisation

Le PCP est produit par un fabricant dans une installation de production au Mexique (6 600 tonnes par an) et formulé aux États-Unis (7 000 tonnes par an). En outre, 1 800 tonnes par an de Na-PCP sont fabriquées en Inde. La fabrication du PCP entraîne la production inévitable et les rejets de dioxines et de furannes comme produits dérivés. Les dioxines et les furannes sont également rejetées des déchets de bois et des bois traités.

L'utilisation principale du PCP est dans les poteaux des services publics aux États-Unis et au Canada, avec la grande majorité des utilisations de PCP se déroulant aux États-Unis. Au Canada, il est utilisé sur seulement 15 % des poteaux en bois qui sont traités chimiquement. Selon l'industrie, il est utilisé en petites proportions pour les particules des tableaux intérieurs et pour les peintures détrempées en Inde.

Les alternatives

La toxicité du PCP et les substances chimiques alternatives au PCP recommandent des substitutions plus sûres avec des alternatives non chimiques. Ceux-ci comprennent des bois naturellement résistants,



a toxics-free future

le béton, l'acier et les composites renforcés de fibre de verre. Les alternatives non chimiques pour les poteaux électriques exigent moins d'entretien et ont une plus longue durée de vie. Les industries qui fabriquent ces alternatives semblent être prêtes pour la substitution et ces alternatives ont été mises en application dans les pays qui utilisent actuellement le PCP.

Les recommandations du POPRC

Le POPRC a voté par consensus pour recommander l'inscription du pentachlorophénol dans l'Annexe A du traité pour une élimination mondiale, avec possibilité d'obtenir une exemption limitée dans le temps pour la production et l'utilisation des poteaux et des traverses.

IPEN recommande l'inscription à l'Annexe A pour une élimination mondiale avec aucune exemption en raison du coût abordable et de la disponibilité des alternatives. De nombreux pays ont déjà éliminé la production et l'utilisation du PCP en faveur d'alternatives plus sûres. L'inscription à l'Annexe B porterait atteinte à l'intégrité de la Convention en perpétuant indéfiniment l'utilisation du PCP qui n'a aucune utilisation importante.

L'HEXACHLOROBUTADIENE (HCB):

LA RECOMMANDATION DU POPRC: LISTER A L'ANNEXE A & C

IPEN soutient la recommandation du POPRC de lister l'hexachlorobutadiene (HCB) à l'Annexe A et C

LES EFFETS NEGATIFS

Le HCB est très toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques. Chez les animaux, le HCB cause le cancer et endommage le rein. Les êtres humains qui y sont exposés dans leur milieu de travail ont des chromosomes endommagés. Le HCB est persistant, se bio-



a toxics-free future

accumule chez les poissons et se trouve dans l'atmosphère et les animaux dans l'Arctique.

La production et l'utilisation

Le HCBD est produit principalement comme produit dérivé de la fabrication d'hydrocarbures chlorés tels que le perchloréthylène, le trichloréthylène et le tétrachlorure de carbone (aussi connu sous le nom de tétrachlorométhane). Les autres sources de produits dérivés incluent la production de magnésium et l'incinération.

Aucune utilisation délibérée en cours n'est connue. Historiquement, le HCBD a été utilisé comme solvant, fluide de transformateur, décapant/nettoyant, insecticide dans les vignobles de raisins et dans la production de tiges en aluminium et en graphite.

Les alternatives

Les rejets non intentionnels de HCBD peuvent être minimisés par des procédés alternatifs de production, le contrôle de processus améliorés et des mesures de contrôle des émissions. Certaines d'entre elles sont décrites dans les directives des Meilleures Techniques Disponibles (MTD) et des Meilleures Pratiques Environnementales (MPE) de la Convention de Stockholm. Une autre technique importante pour éliminer les rejets de HCBD est de mettre en place des alternatives plus sûres pour le perchloroéthylène et le trichloroéthylène. Des alternatives au perchloroéthylène utilisées pour le nettoyage à sec, le dégraissage en vapeur et les aérosols automobiles sont disponibles. Celles-ci comprennent le nettoyage par voie humide et les procédés aqueux. Des alternatives au trichloroéthylène utilisé dans les applications de colle et de peinture et le dégraissage sont aussi disponibles. Celles-ci comprennent les mélanges à base de latex aqueux, les procédés aqueux et semi aqueux et le traitement par ultrasons.

La recommandation du POPRC

Le POPRC a proposé d'inscrire le HCBD dans les Annexes A et C. Le HCBD est essentiellement produit de façon non intentionnelle, donc l'inscription à l'annexe C serait soumise à des mesures visées à l'Article 5 de la Convention et établit le but de continuer la réduction et, si possible, l'élimination définitive. Le Comité a noté que l'inscription du HCBD dans l'annexe A sans aucune dérogation spécifique serait la mesure de contrôle plus efficace des sources intentionnelles au titre de la Convention.



a toxics-free future

LES NAPHTALENES CHLORES (CN)

LA RECOMMANDATION DU POPRC : LISTER SOUS LES ANNEXES A & C

IPEN soutient la recommandation du POPRC d'inscrire les Naphthalènes Chlorés sous les Annexes A et C

LES EFFETS NÉGATIFS

Les NC sont des groupes de composés organiques chlorés qui sont similaires aux PCB et montrent les mécanismes de toxicité semblables à ceux de la dioxine. Le POPRC exprime des inquiétudes au sujet des propriétés de perturbation endocrinienne des NC à des faibles concentrations d'exposition et leurs effets possibles à long terme sur la faune et les générations futures. Les NC sont transportés vers les régions arctiques et subarctiques, loin des sources d'émissions et s'accumulent sélectivement dans les invertébrés, les poissons, les oiseaux et les mammifères marins.

La Production et L'utilisation

Présentement, les NC sont produites de façon non intentionnelle au cours des procédés de combustion lors desquels le chlore est utilisé telle que l'incinération des déchets, la fusion dans l'industrie secondaire des métaux non ferreux, la production de ciment et du magnésium, le raffinage et la cokéfaction de l'aluminium. Alors dans les années 1970 elles étaient produites à des volumes élevés, la production des NC a considérablement diminué bien que les données détaillées de sa production et son utilisation sont rares.



a toxics-free future

Aucune utilisation délibérée en cours n'est connue. Historiquement, les NC ont été utilisés dans la préservation du bois, comme additif dans les peintures et les huiles moteurs et pour les condensateurs et l'isolation des câbles.

Les Alternatives

Les mesures alternatives qui réduisent les dioxines et les furannes seraient également efficaces pour le NC. Les directives concernant les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) et les Meilleures Pratiques Environnementales (MPE) de la Convention de Stockholm devraient servir à minimiser les NC avec l'objectif d'élimination. Le POPRC a proposé également d'inscrire le NC à l'annexe A afin de limiter les utilisations possibles restantes et de empêcher la réintroduction de la substance.

La recommandation du POPRC

Le POPRC a proposé de lister les naphthalènes suivants dans l'annexe A et C: les bichlorés, les trichlorinés, les tétrachlorés, les pentachlorés, les hexachlorés, les heptachlorés et les octochlorés. Les NC sont produits principalement de façon non intentionnelle, donc leur inscription à l'annexe C les soumettrait à des mesures sous l'Article 5 de la Convention et établir le but de poursuivre la réduction et, si possible, l'éliminer définitive. Le Comité a noté que lister les NC à l'annexe A sans aucune dérogation spécifique pourrait être la principale mesure de contrôle pour les sources intentionnelles sous la Convention.

IPEN est un réseau mondial de premier plan regroupant 700 organisations non gouvernementales (ONG) intervenant dans plus de 100 pays en développement et pays à économies de transition. IPEN œuvre à asseoir et à mettre en œuvre des politiques et pratiques sûres sur les produits chimiques afin de protéger la santé humaine et l'environnement. Il fait ceci en renforçant les capacités de ses organisations membres à mettre en œuvre des activités sur le terrain, à apprendre des travaux des uns et des autres et de travailler au niveau international pour établir les priorités et de réaliser de nouvelles politiques. Sa mission est un avenir sans substances toxiques pour tous.

IPEN a été engagé dans le processus de la SAICM depuis 2003, et son réseau mondial a aidé à élaborer le cadre



a toxics-free future

de la politique internationale de la SAICM. Lors de sa fondation en 1998, IPEN s'est focalisé sur l'avancement de l'élaboration et la mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (pop). aujourd'hui, sa mission consiste également à promouvoir une gestion rationnelle des produits chimiques à travers le processus de la SAICM, à mettre un terme à la propagation des métaux toxiques et à construire un mouvement pour un avenir sans substances toxiques.